

DEPARTEMENT DU  
PUY DE DOME

ARRONDISSEMENT DE  
CLERMONT-FERRAND



**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2024**  
**N° 2024.03.08**

Conseillers en exercice	<b>33</b>	<b>L'an deux mille vingt quatre, le dix neuf mars à 20:00</b> , le Conseil Municipal de la Commune de <b>BEAUMONT</b> s'est réuni en <b>séance ordinaire</b> à la Mairie, après convocation légale du mercredi 13 mars 2024, sous la présidence de M. Jean-Paul CUZIN, Maire.
Présents	<b>28</b>	
Absents représentés	<b>5</b>	
Absents non représentés	<b>0</b>	

**Étaient présents :**

Jean-Paul CUZIN, Patrick NEHEMIE, Nadine DAMBRUN, Christian DURANTIN, Christine LECHEVALLIER, Guy PICARLE, Martine MÉZONNET, Michel PRÉAU, Yaëlle MATHIEU-PÉGART, Hervé GRANDJEAN, Cristina MESLET, Valérie BERTHÉOL, Aïcha GASSER, Béatrice STABAT-ROUSSET, Josiane MARION, Jean-François VIGUÈS, Françoise MASSOUBRE, Vivien GOURBEYRE, Olivier DEVISE, François ULRICH, Hélène VEILHAN, Dominique MOLLE, Isabelle FOURTIC, Jean-Pierre COGNERAS, Alain DUMEIL, Damien MARTIN, Josiane BOHATIER, Jean-François MAUME

**Absents représentés :**

Damien PESSOT représenté par Hervé GRANDJEAN  
Philippe ROCHETTE représenté par Martine MÉZONNET  
Francis GAUMY représenté par Christian DURANTIN  
Aurélien BAZIN représenté par Jean-François VIGUÈS  
Aline FAYE représentée par Jean-François MAUME

*Nadine DAMBRUN a été nommée secrétaire de séance.*

## **AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDIT DE PAIEMENT POUR LE SUIVI DU PLAN DE GESTION DE L'ESPACE NATUREL SENSIBLE DE LA CHATAIGNERAIE**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, article L 2311-3 ;

**Vu** l'instruction M57,

**Considérant** que le vote en autorisation de programme et crédits de paiement, AP /CP est nécessaire au suivi des travaux réalisés pour le plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible de la Chataigneraie en lien avec l'Office National des Forêts.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par **28 Voix Pour**, 4 Voix Contre et une non participation au vote de M. Hervé Grandjean décide :

- **DE DECIDER** de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement relatifs aux travaux menés dans le cadre du plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible de la Châtaigneraie en lien avec l'Office National des Forêts.

Montant global de l'AP : 36 000 € TTC

CP année 2024 : 12 000 €

CP année 2025 : 12 000 €

CP année 2026 : 12 000 €

- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif, exercice 2024 à hauteur de 12 000.00 € - Nature 2128

LE MAIRE  
Jean-Paul CUZIN

Envoyé en préfecture le 22/03/2024

Reçu en préfecture le 22/03/2024

Publié le



ID : 063-216300327-20240319-CC2024\_03\_08-DE